

RÈGLEMENT DES TOURNOIS

2025

TABLE DES MATIERES

1. HOMOLOGATION DES TOURNOIS	3
ARTICLE 1 – HOMOLOGATION DES TOURNOIS	3
ALINEA 1.1 – COMPETENCES DES COMMISSIONS	3
ALINEA 1.2 – APPLICATIONS DE SAISIE DES DEMANDES DE TOURNOIS ET CONTACTS.....	4
ALINEA 1.3 – DATES DE SAISIE DES TOURNOIS EN LIGUE PACA	5
ALINEA 1.4 – TAXES DE TOURNOIS	7
ALINEA 1.5A – NOMBRE DE TOURNOIS AUTORISES PAR SAISON SPORTIVE ET PAR CLUB OU STRUCTURE HABILITEE.....	8
Règles d’harmonisation tournois de Padel 2025	9
Sur un même week-end, pour les Messieurs :	9
Sur un même week-end, pour les Dames ou pour les Mixtes :.....	9
ALINEA 1.5B – DUREE DES TOURNOIS	10
ALINEA 1.6 – DROITS D’ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS.....	12
ALINEA 1.7 – JUGE ARBITRE DU TOURNOI	13
2. GENERALITES SUR LES TOURNOIS	14
ARTICLE 2 – RECEVABILITE DE LA DEMANDE D’HOMOLOGATION.....	14
ARTICLE 3 – INFRACTIONS POUVANT ENTRAINER UN REFUS D’HOMOLOGATION ET/OU L’ABSENCE DE PRIORITE SUR LE CALENDRIER SUR LA SAISON EN COURS OU SUR LA SAISON SUIVANTE.....	14
ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DU CLUB	14
ARTICLE 5 – REGLES D’HARMONISATION DES TOURNOIS	15
ANNEXE – ORGANISATION DE TOURNOIS DE TENNIS.....	16
DEFINITION ET CONDITIONS D’ORGANISATION DE TOURNOIS DE TENNIS TMC	16
DEFINITION DES COMPETITIONS JEUNES QUE PEUVENT ORGANISER DES CLUBS	17
DEFINITION DES COMPETITIONS SENIORS/SENIORS+ QUE PEUVENT ORGANISER DES CLUBS	18

Comité 83

1. HOMOLOGATION DES TOURNOIS

ARTICLE 1 – HOMOLOGATION DES TOURNOIS

ALINEA 1.1 – COMPETENCES DES COMMISSIONS

- *La Commission Régionale d'Arbitrage :*
 - Est la commission compétente en matière d'homologation et de suivi des tournois de club,
 - Veille à l'application du présent règlement,
 - Est responsable de l'évolution du présent règlement. Toute demande de modification devra être portée à sa connaissance pour examen et proposition au Bureau de Ligue,
 - Gère les tournois CNGT/Hors Catégorie et a pouvoir (pour cette catégorie) de demander aux clubs organisateurs de modifier les dates de leur tournoi.

- *Les Commissions Régionales Jeunes, Seniors et Seniors+ :*
 - Veille aux évolutions et à l'application du présent règlement.

- *La Commission Départementale d'Homologation du comité départementale de tennis :*
 - Veille à l'application du présent règlement et à l'adoption de mesures spécifiques identifiées dans le présent règlement,
 - Gère les tournois 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} catégorie, interne, format court, TMC adultes et jeunes,
 - A, par dérogation, pouvoir pour ces catégories de demander aux clubs organisateurs de modifier les dates de leurs tournois.

- *La Commission Régionale de Padel :*
 - Gère les tournois Padel et propose des modifications qui devront être ensuite validées par le Bureau de Ligue,
 - A pouvoir de demander aux clubs organisateurs de modifier les dates de leurs tournois Padel.

- *La Commission Régionale de Beach Tennis :*
 - Gère les tournois de Beach Tennis et propose des modifications qui devront être ensuite validées par le Bureau de Ligue,
 - A pouvoir de demander aux clubs organisateurs de modifier les dates de leurs tournois de Beach Tennis.

- *La Commission Régionale de Paratennis :*
 - Gère les tournois de Tennis Fauteuil et propose des modifications qui devront être ensuite validées par le Bureau de Ligue,
 - Est en relation avec la FFT pour l'homologation des tournois Tennis-Fauteuil.

La ligue a donné délégation à ses Comités Départementaux sur les catégories des tournois mentionnés dans le tableau ci-dessous dans la colonne « COMITE », les dates de saisie des homologations pourront être ajustées par ces derniers :

Catégorie de tournoi	Tournoi homologué par		
	FFT/LIGUE	LIGUE	COMITE
CNGT	X		
HC		X	
1 ^{ère} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} Catégorie			X
Jeunes			X
Format Court / TMC			X
Tennis-Fauteuil	X		
Padel P1000 à P2000	X		
Padel P25 à P500		X	
Beach Tennis BT1000/BT2000	X		
Beach Tennis BT25 à BT500		X	
Pickleball K25 à K500		X	

Comité 83

ALINEA 1.2 – APPLICATIONS DE SAISIE DES DEMANDES DE TOURNOIS ET CONTACTS

Le club affilié qui veut organiser un tournoi doit, dans le délai fixé, lui adresser une demande d'homologation de compétition individuelle en utilisant :

- L'application fédérale **ADOC** – Rubrique Compétitions/Nouvelle demande d'homologation : Galaxie Tennis, Jeunes, CNGT/HC, 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} Catégorie, Format Court, TMC Adultes/Jeunes, Padel, Beach-Tennis, Pickleball.
- La gestion des tournois Paratennis de l'année sportive 2025 - débutant à partir du 1er septembre 2024 – sera effectuée sur le site Paratennis : <https://paratennis.fft.fr/>

Pour toutes questions sur les homologations et selon le type de tournoi, le club doit contacter :

Catégorie de tournoi	Contact	
	LIGUE	COMITE
CNGT, HC	X	
1 ^{ère} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} Catégorie		X
Jeunes		X
Format Court / TMC		X
Tennis-Fauteuil	X	
Padel	X	
Beach Tennis	X	
Pickleball	X	

Comité 83

ALINEA 1.3 – DATES DE SAISIE DES TOURNOIS EN LIGUE PACA

Tournois de Tennis



Les **plages calendaires** limites pour la saisie des tournois homologués de tennis via l'application ADOC sont le :

- **Du 10 juillet au 25 août 2024** pour tous les tournois 1^{ère}, 2^{nde} et 3^{ème} catégorie se terminant avant le 31 janvier 2025,
- **Du 30 septembre au 17 novembre 2024** pour tous les tournois 1^{ère}, 2^{nde} et 3^{ème} catégorie se terminant avant le 31 août 2025,
- **Du 10 juillet au 17 novembre 2024** pour les autres tournois : interclubs, TMC, tournois jeunes, formats courts, Galaxie U10 qui débutent le 1er septembre 2024 et se finissent le 31 août 2025.

Nota : La Commission en charge de l'homologation et l'harmonisation des tournois et TMC, vous demande d'être vigilants sur les dates de saisie.

Il n'y aura pas de dérogation pour la saison à venir d'un club qui « aurait oublié » d'inscrire un tournoi interne ou autre en dehors des plages calendaires indiquées ci-dessus.

Calendrier des dates d'ouvertures sur ADOC :

▼Comité ▼	Catégorie tournoi	▼Date min de début du tournoi	▼Date max de début du tournoi	▼Date déb. saisie	▼Date fin saisie	▼Statut
VAR	Tournoi 1 ^{ère} Catégorie	01/09/2024	31/01/2025	10/07/2024	25/08/2024	A venir
VAR	Tournoi 1 ^{ère} Catégorie	01/02/2025	31/08/2025	30/09/2024	17/11/2024	A venir
VAR	Tournoi 2 ^{ème} Catégorie	01/09/2024	31/01/2025	10/07/2024	25/08/2024	A venir
VAR	Tournoi 2 ^{ème} Catégorie	01/02/2025	31/08/2025	30/09/2024	17/11/2024	A venir
VAR	Tournoi 3 ^{ème} Catégorie	01/09/2024	31/01/2025	10/07/2024	25/08/2024	A venir
VAR	Tournoi 3 ^{ème} Catégorie	01/02/2025	31/08/2025	30/09/2024	17/11/2024	A venir
VAR	Tournoi Interne	01/09/2024	30/06/2025	10/07/2024	17/11/2024	A venir
VAR	Tournoi Galaxie Tennis 8/10 ans	01/09/2024	31/08/2025	10/07/2024	17/11/2024	A venir
VAR	Tournoi Jeunes 11/18 ans	01/09/2024	31/08/2025	10/07/2024	17/11/2024	A venir
VAR	Tournoi Vert Jeunes 11/18 ans	01/09/2024	31/08/2025	10/07/2024	17/11/2024	A venir
VAR	Format Court Adulte	01/09/2024	01/03/2025	10/07/2024	17/11/2024	A venir
VAR	TMC Dames	01/09/2024	31/08/2025	10/07/2024	17/11/2024	A venir
VAR	TMC Messieurs	01/09/2024	01/03/2025	10/07/2024	17/11/2024	A venir



UNE DEMANDE D'HOMOLOGATION TARDIVE, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE. NOUS COMPTONS SUR VOTRE VIGILANCE POUR RESPECTER CE CALENDRIER.

Comité 83

Tournois de Padel



PADEL

Les dates limites pour la saisie des tournois homologués de Padel via l'application ADOC sont le :

- **10 juillet 2024** pour tous les tournois se terminant avant le 31 janvier 2025,
- **30 septembre 2024** pour tous les tournois se terminant avant le 31 août 2025.

Pour le Padel, il sera possible après le 30 septembre 2024 de réaliser des demandes d'homologation de tournois mais ces derniers ne seront pas prioritaires sur les demandes réalisées dans les délais. Les P25 pourront être demandés 1 semaine minimum avant le début du tournoi, 2 semaines avant pour les P100, 3 semaines pour les P250 et 4 semaines minimum avant le démarrage du tournoi pour les P500 et 6 semaines minimum avant pour un P1000, P1500 et P2000.

Toutes les candidatures pour les P1000, P1500 et P2000 devront être saisies par les clubs à partir du formulaire suivant :

<https://forms.office.com/e/3j5uNkRib>

Tournois de Beach-Tennis et Pickleball



BEACH
TENNIS



PICKLE
BALL

Les dates limites pour la saisie des tournois homologués de Beach-Tennis via l'application ADOC sont le :

- **10 juillet 2024** pour tous les tournois se terminant avant le 31 janvier 2025,
- **30 septembre 2024** pour tous les tournois se terminant avant le 31 août 2025.

Pour le Beach-Tennis et le Pickleball, il sera possible après le 30 septembre 2024 de réaliser des demandes d'homologation de tournois, mais ces derniers ne seront pas prioritaires sur les demandes réalisées dans les délais. L'homologation doit être effectuée au plus tard 4 semaines avant le premier jour du tournoi ; excepté pour les tournois BT25/BT100/BT200 Mixte où 15 jours avant le premier jour du tournoi suffisent.

En cas de non-respect des délais de saisies, quelle que soit la discipline, les commissions se réservent le droit de ne pas homologuer le tournoi.

Comité 83

ALINEA 1.4 – TAXES DE TOURNOIS

Voici le détail des taxes de tournois pour la saison sportive :



TAXES TOURNOIS DE TENNIS (régées par les clubs)	
Catégories	Saison 2025
CNGT et Hors catégorie : Prix = ou > à 4600 €	560 €
Première catégorie : Prix de 2300 € à 4599 €	280 €
Deuxième catégorie : Prix de 1200 € à 2299 €	140 €
Troisième catégorie : Prix de 0 à 1199 € Tournoi par poules Seniors/Seniors + TMC Seniors Format 1 ou 2	71 €
Tournoi interne (Seniors)	31 €
TMC Seniors Format Court	31 €
Tournoi Jeunes (U12/U14/U16/U18) TMC Jeunes Format Jaune, TMC Jeunes Format Vert	Gratuité
Tournoi interne (jeunes)	Gratuité



TAXES TOURNOIS DE PADEL ET DE BEACH (régées par les clubs)	
Catégories	Saison 2025
Tournois Internes	21 €
P25	31 €
P100	40 €
P250 / P500	50 €
P1000 / P1500 / P2000	60€
Beach Tennis	31 €



TAXES TOURNOIS TENNIS FAUTEUIL (régées par les clubs)	
Catégories	Saison 2025
Tennis en Fauteuil	29 €



TAXES TOURNOIS TENNIS FAUTEUIL (régées par les clubs)	
Catégories	Saison 2025
Pickleball	31 €

Comité 83

ALINEA 1.5A – NOMBRE DE TOURNOIS AUTORISÉS PAR SAISON SPORTIVE ET PAR CLUB OU STRUCTURE HABILITÉE

Tournois de tennis



Chaque entité peut organiser sur la saison sportive au maximum **5 tournois** à choisir parmi les trois types de tournoi suivants avec les limitations suivantes définies par type de tournoi :

Type de tournoi	Nombre de tournois maximum autorisés
Jeunes U12/U14/U16/U18	2 : 1 entre le 1 ^{er} septembre 2024 et le 31 janvier 2025 + 1 entre le 1 ^{er} février et le 31 août 2025
Seniors (au choix : poules, tableau à élimination directe)	2 : 1 entre le 1 ^{er} septembre 2024 et le 31 janvier 2025 + 1 entre le 1 ^{er} février et le 31 août 2025
Seniors Plus	2 : 1 entre le 1 ^{er} septembre 2024 et le 31 janvier 2025 + 1 entre le 1 ^{er} février et le 31 août 2025

Ces tournois peuvent se faire ensemble ou de manière séparée. S'ils sont organisés simultanément, chaque type de tournoi sera décompté d'une unité lorsqu'il est organisé.

En cas de non-respect des différentes conditions énoncées, la commission compétente prendra les dispositions nécessaires pouvant aller jusqu'au refus d'homologation.

Les tournois appartenant à un Circuit Spécifique (Juniors, Qualification Petits As) font partie du décompte de tournois autorisés pour le club.

Une exception est accordée pour les tournois de la National Tennis Cup Seniors qui peuvent être ajoutés en supplément à condition toutefois de ne pas être à cheval sur d'autres tournois Open.

Les tournois type TMC ne font pas partie de ce décompte.

Concernant les autres types de tournois, le nombre maximal autorisé est :

Épreuves	Nombre de tournois autorisés
TMC Jeunes Format 1 ou 2 Pas plus de 4 classements d'écart	5 TMC par épreuve entre le 1 ^{er} septembre 2024 et le 22 avril 2025
TMC Jeunes Format Vert U14 NC à 30/4 F7 Epreuves MX U12 et Epreuves F et G U14	3 TMC U12 vert sur du 1 ^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 3 TMC U14 vert sur du 1 ^{er} septembre 2024 au 31 août 2025
Galaxie U10 Orange ou Galaxie U10 Vert Epreuves MIXTES	Du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 En respectant une homologation pour les U10 orange et une pour les U10 vert. En respectant le nombre de parties par jour Plus de doublon sur un même week-end
TMC Seniors/Seniors+ Format 1 ou 2 Pas plus de 4 classements d'écart	Du 1^{er} septembre 2024 au 1^{er} mars 2025 5 TMC Seniors dames ou messieurs 4 ^{ème} , 3 ^{ème} ou 2 ^{ème} série En respectant les cuts de classements
TMC Seniors/Seniors+ Format Court Pas plus de 4 classements d'écart	Du 1^{er} septembre 2024 au 1^{er} mars 2025 5 TMC Seniors dames 3 ^{ème} série ou Séniors messieurs 4 ^{ème} ou 3 ^{ème} série En respectant les cuts de classements
TMC Dames 4 ^{ème} série uniquement Format court	Du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 En respectant le nombre de parties par jour.
Tournoi interne seniors	1 tournoi entre le 1 ^{er} septembre 2024 et le 30 juin 2025
Tournoi de doubles	1 tournoi entre le 1 ^{er} septembre 2024 et le 1 ^{er} mars 2025



Quand le nombre de tournois n'est pas limité, la Commission compétente veillera à la meilleure harmonisation possible par secteur et pourra en réduire le nombre si nécessaire, soit diminuer le cut des classements pour les TMC.

Comité 83

Tournois de Padel



Chaque entité peut organiser sur la saison sportive en **Padel** au maximum :

Ratio "Nombre de Licences / Piste" (Au 31 août de l'année sportive précédente)	Nombres d'Homologations possibles sur une année sportive (P 25 à P 2000 inclus)	
	Homologations avec épreuves <u>MESSIEURS et/ou MIXTES</u> (Seniors, 45+ ou 55+)	Homologations avec épreuves <u>DAMES</u> ou <u>JEUNES UNIQUEMENT</u>
≥ 40 Licences / Piste	<i>Illimité</i>	<i>Illimité</i>
30 à 39 Licences / Piste	35	
20 à 29 Licences / Piste	25	
10 à 19 Licences / Piste	15	
5 à 9	5	
< 5	0	

REGLES D'HARMONISATION TOURNOIS DE PADEL 2025

Sur un même week-end, pour les Messieurs :	Sur un même week-end, pour les Dames ou pour les Mixtes :
1 seul P1000 dans la ligue 2 P500 maximum et + de 1h15 de route entre les deux P250 : + de 15min de route entre les deux P25/P100 : Animation de club, pas de limitation 1 P1000 et 1 P500 = + de 1h30 de route 1 P500 et 1 P250 = + de 15 min de route	1 seul P1000 dans la ligue 1 seul P500 P250 : + de 30 min de route entre les deux P25/P100 : Animation de club, pas de limitation 1 P500 et 1 P250 = 45min de route

La commission régionale compétente reste libre de valider des tournois supplémentaires afin d'avoir la meilleure harmonisation possible pour les joueurs et pour les clubs.

Tournois de Beach-Tennis et de Pickleball



Il n'y a pas de limitation concernant les tournois de **Beach-Tennis et de Pickleball**.

Tournois de Tennis-Fauteuil



Les homologations de **Tennis-Fauteuil** seront réalisées en fonction des contraintes prévues par la FFT.

Comité 83

ALINEA 1.5B – DUREE DES TOURNOIS



Tournoi de Tennis Jeunes



Épreuves	Durée Maximum
Jeunes U12 U14 U16 U18	12 jours
TMC Jeunes jaune Format 1 ou 2	2 à 4 jours en fonction de l'effectif Une épreuve par homologation et par journée
TMC Jeunes Format Vert F7	1 journée
Galaxie U10 Orange Epreuves MIXTES F6	1 journée
Galaxie U10 Vert Epreuves MIXTES F7	1 journée jusqu'à 12 joueurs 2 journées si plus de 12 joueurs

Un TMC Jeunes Format 1 ou 2 est homologué pour une seule catégorie d'âge : ce qui signifie qu'un TMC comportant des épreuves U14 et U16, par exemple, comptera pour deux TMC même s'il est effectué aux mêmes dates et au sein d'une même homologation. De même, un TMC U14 Garçons et U14 Filles compteront pour deux TMC.



Tournoi de Tennis Seniors – Seniors +



Épreuves	Durée Maximum
Tournoi Seniors/Seniors+ (À élimination directe)	Du 1 ^{er} septembre 2024 au 31 janvier 2025 = 24 jours max Du 1 ^{er} février 2025 au 31 août 2025 = 18 jours max
Tournoi par poules Seniors/Seniors+	4 week-ends sur trois semaines max
TMC Seniors/Seniors+ Format 1 ou 2	2 à 4 jours en fonction de l'effectif Une épreuve par homologation
TMC Seniors/Seniors+ Format Court (F3, F5, F6 ou F7)	1 journée jusqu'à 12 joueurs 2 journées si plus de 12 joueurs
Tournoi interne Seniors/Seniors+	7 week-ends sur 6 semaines max Du 1 ^{er} septembre 2024 au 30 juin 2025 Tout club qui prendra du retard, verra son tournoi annulé

Comité 83

Tournois de Padel



Épreuves	Durée Maximum
P25	1/2 journée ou 1 soirée
P100/P250/P500/P1000	3 jours

Tournois de Beach-Tennis



Épreuves	Durée Maximum
BT25/BT100/BT200/BT250	1 journée
BT500/BT1000	2 jours

TOURNOI DE PICKLEBALL



Épreuves	Durée Maximum
K25	1/2 journée ou 1 soirée
K100/K250/K500	1 journée

Comité 83

ALINEA 1.6 – DROITS D'ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

Les droits d'engagement maximum des participants aux tournois sont :

DROITS D'ENGAGEMENT MAXIMUM DANS LES TOURNOIS DE CLUB (réglés par le joueur)	
TENNIS	
Hors catégorie - 1ère catégorie (Format Jaune)	24 €
2ème catégorie - 3ème catégorie (Format Jaune)	22 €
Tournoi Seniors/Seniors Plus par poules (Format Jaune)	24 €
Tournoi Jeunes Tournoi U10 Vert	15 €
Tournoi U10 Orange Plateaux Galaxie (Rouge)	10 €
TMC Jeunes Format Vert TMC Seniors Format Court	25 €
TMC Jeunes Format 1 ou 2 TMC Adultes Format 1 ou 2	35 € si l'épreuve accepte des 4S ou 3S 45 € si au moins 1 échelon en 2S
PADEL (Droit d'engagement par paires)	
Padel P25	30 €
Padel (P100 à P500)	40 €
Padel (P1000)	50 €
BEACH TENNIS (Droit d'engagement par paires)	
BT25 à BT1000	30 €
PICKLEBALL (Droit d'engagement par paires)	
K25 à K250	30 €



Précision sur les TMC : Les tarifs d'engagement des TMC sont les droits d'engagement sportifs (hors animation) relatifs au cahier des charges de ce type de tournoi. Dans le cas de club souhaitant proposer une contribution payante relative à l'animation (repas, soirée, activité autour des terrains...), celle-ci doit être dissociée du tarif d'engagement sportif. Une formule tout compris peut ainsi être proposée. Dans ce cas, les deux tarifs (droit d'engagement, formule tout comprise) doivent être affichés et la formule tout compris doit rester facultative à l'inscription.

Comité 83

ALINEA 1.7 – JUGE ARBITRE DU TOURNOI

- Le nom d'un seul Juge Arbitre du tournoi doit figurer sur la demande d'homologation. C'est lui qui vis-à-vis de la Ligue engage sa responsabilité, ses compétences, et les obligations liées à sa fonction.
- Le Juge-Arbitre d'un tournoi doit figurer sur la liste des Juges-Arbitres actifs (autorisés à diriger un tournoi) lors de la demande d'homologation des tournois.
- Un Juge-Arbitre peut au cours de la saison, diriger plusieurs tournois dans différents clubs. **Toutefois, il ne peut pas diriger des tournois qui ont des dates communes, y compris sur des disciplines différentes (tennis, padel, beach, pickleball) et une période minimale obligatoire de 7 jours doit séparer la fin d'un tournoi et le début du suivant.**
- Le juge-arbitre doit être qualifié selon le niveau du tournoi.

Le tableau ci-dessous récapitule le grade minimum pour le Juge-Arbitre d'un tournoi en fonction de sa catégorie :



Catégorie de tournoi	Officiel (grade minimum)
Tournoi interne	JAT1
Tournoi traditionnel (poules ou élimination directe) <u>limité aux 4^{èmes} Séries</u>	
TMC Seniors hommes et dames	
Tournoi vert adultes, TMC Jeunes vert	
Galaxie U10 orange et vert	
TMC jeunes format 1 ou 2	
Tournois Jeunes	JAT2
Tournois Seniors CNGT (hors tableau final) / Hors Catégorie / Cat.1, 2 et 3	JAT3
Tournois Seniors CNGT (tableau final)	

Un juge-arbitre ou juge arbitre adjoint peut participer à une épreuve du tournoi qu'il juge-arbitre, à condition qu'il ne soit pas classé en 2^{ème} série ou en 1^{ère} série. Lorsqu'il prend lui-même part, en tant que joueur, au tournoi dont il a la responsabilité, il doit désigner un juge-arbitre suppléant qualifié, chargé d'assurer le bon déroulement du tournoi pendant la durée de sa/ses partie(s). Il n'a toutefois pas le droit de participer au Tableau Final.



Catégorie de tournoi	Officiel (grade minimum)
P25/P100	JAP1
P250/P500/P1000	JAP2

Un juge-arbitre JAP2 ne pourra pas prendre à son tournoi en P500 et en P1000.



Catégorie de tournoi	Officiel (grade minimum)
BT25/BT100/BT200	JAT1
BT250/BT500	JAT2
BT1000	JAT3

Un juge-arbitre JAT2 ne pourra pas prendre à son tournoi en BT500 et en BT1000.

Pour les BT250 : si le JAT principal est joueur, il est demandé de prévoir obligatoirement un JAT adjoint.



Catégorie de tournoi	Officiel (grade minimum)
K25/K100	JAT1
K250/K500	JAT2

Comité 83

2. GENERALITES SUR LES TOURNOIS

ARTICLE 2 – RECEVABILITE DE LA DEMANDE D'HOMOLOGATION

Le club ou structure habilitée doit être à jour de ses obligations fédérales (cotisations statutaires, etc.) et avoir licencié tous ses adhérents. Il en est de même pour le comité de tournoi (obligatoire) qui doit être composé de personnes licenciées 2025 moment de la saisie de votre demande de tournoi ou TMC).

Un comité de tournoi incomplet, donnera lieu a une homologation non validée.

ARTICLE 3 – INFRACTIONS POUVANT ENTRAINER UN REFUS D'HOMOLOGATION ET/OU L'ABSENCE DE PRIORITE SUR LE CALENDRIER SUR LA SAISON EN COURS OU SUR LA SAISON SUIVANTE.

❖ A priori

- Non-respect du présent règlement
- Non-respect des droits d'engagements maximum fixés par la Ligue
- Non-respect des changements ou restrictions décidés par les Commissions compétentes responsables de l'homologation
- La non-validation informatique de l'engagement du juge-arbitre (via l'AEI) ou le refus de l'engagement

❖ A posteriori

- Non-respect du présent règlement ou des règlements administratifs, sportifs et médicaux de la FFT en particulier la non distribution des prix annoncés, le non-respect des dates annoncées du tournoi et le non-respect de l'article 72 des règlements fédéraux alinéas 3, 4 et 5
- Réclamations fondées faisant état des dysfonctionnements
- Non-respect du minimum de parties à arbitrer en Ligue de PACA (nombre fonction de la catégorie de tournoi)
- L'annulation d'épreuves, non autorisée par écrit par les commissions compétentes
- Tout retard dans la clôture du tournoi

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DU CLUB

Le club doit s'engager à faire disputer toutes les parties du tournoi qu'il souhaite organiser sur ses propres installations (y compris toutes les parties d'une épreuve par poules) ou, à condition de l'avoir signalé lors de la demande d'homologation, sur celles d'un ou de plusieurs autres clubs ; dans ce cas, l'éloignement de ces derniers doit être raisonnable.

Le club doit en outre s'engager à assumer la responsabilité de l'organisation de l'arbitrage par des arbitres officiels, en conformité avec les directives de la Ligue.

Ainsi, l'entité organisant un tournoi Seniors doit a minima :

- Pour un tournoi 3^{ème} catégorie faire arbitrer les finales,
- Pour un tournoi 2^{ème} et 1^{ère} catégorie faire arbitrer à partir des ½ finales,
- Pour un tournoi HC faire arbitrer à partir des ¼ de finales,
- Pour les tournois CNGT à partir du tableau final.

Ces arbitres devront être saisis obligatoirement sur MOJA (Mon Outil Juge-Arbitre), comme suit :



Comité 83

ARTICLE 5 – REGLES D'HARMONISATION DES TOURNOIS

La Commission compétente pour l'homologation se réserve le droit de refuser une homologation afin d'avoir la meilleure harmonisation possible pour les joueurs et pour les clubs. Dans un tel cas, Les critères retenus pour apprécier l'harmonisation des tournois sur le territoire sont :

- Un même JAT sur deux homologations devra avoir un laps de temps de 7 jours pour enchaîner sur un autre tournoi
- Un JAT qui a la qualification de JAP, ne pourra être officiel sur un tournoi de tennis en même temps qu'un tournoi de Padel
- Un club qui n'aura pas sur la saison 2025 mis des A1 ou A2 sur les chaises pour arbitrer les parties qui se jouent dans le tableau final (cf. l'article 4), verra son tournoi rétrogradé en catégorie inférieure, voire avec des épreuves en moins
- Les TMC ne seront pas prioritaires sur les dates des championnats individuels : Jeunes, Séniors et Séniors+
- Les TMC qui ne respecteront pas les 4 écarts de classements ne seront pas validés, tout comme les clubs qui demanderont un droit d'engagement aux joueurs supérieur à la règle annoncée en alinéa 1.6
- Un JAT pressentie qui aurait sur la saison 2024 manqué à ses devoirs :
Faux scores, WO maquillés, tableaux erronés, tableaux affichés et refaits pour convenances personnelles de certains joueurs, aucune présence aux abords des terrains etc... plaintes écrites de joueurs, joueuses concernant le juge-arbitrage du tournoi.

En cas de mauvais temps, le tournoi pourra être continué au-delà des délais, **sans que cette prolongation puisse en aucun cas excéder deux journées**. Cette prolongation qui n'est pas automatique doit faire l'objet d'une demande écrite (mail) adressée à la commission compétente.

Un tournoi doit uniquement se dérouler sur les courts déclarés par l'association qui a demandé l'homologation.

Cependant en cas d'intempéries, une dérogation pourra être accordée pour l'utilisation sur un second site des courts d'une autre association affiliée. La présence d'un superviseur sur ces courts complémentaires étant obligatoire.

ATTENTION : PAS DE DELOCALISATION ACCEPTEE EN CAS D'UN EFFECTIF TROP IMPORTANT.

Les fins de tableaux intermédiaires et les épreuves de consolation des différentes épreuves du tournoi doivent être terminées dans les mêmes délais que le tournoi.

Comité 83

ANNEXE – ORGANISATION DE TOURNOIS DE TENNIS

DEFINITION ET CONDITIONS D'ORGANISATION DE TOURNOIS DE TENNIS TMC

La FFT souhaite pouvoir proposer aux licenciés, des compétitions de tennis qui correspondent à leur niveau avec un format de jeu court leur garantissant de jouer plusieurs matchs par jour, pendant un week-end le plus souvent et dans le cadre d'une formule conviviale qui allie compétition et animations. La compétition doit être encadrée, mais tout ce qui se passe avant, entre et après les matchs est primordial.

Règles principales :

- Un TMC s'entend pour une catégorie donnée (U12G, U12F, ..., SM, SD, +35M, +35D, ...)
- Les entités doivent garantir au moins 3 matchs à chaque joueur pendant la durée de la compétition
- Une épreuve de TMC devra concerner des joueurs dont les classements sont séparés de 4 classements d'écart au maximum afin de proposer une formule sportive attractive pour les joueurs (ex : de 15 à 3/6)
- Tous les matchs du tournoi (y compris les tableaux de consolantes) doivent se disputer suivant le même format

Les objectifs d'un TMC sont les suivants :

- Proposer une compétition réduite dans le temps
- Disposer d'un nombre de courts suffisant afin de pouvoir faire disputer l'ensemble des parties, y compris les matchs de classement/consolante ; s'agissant d'épreuves avec enjeu permanent
- Garantir la convivialité en proposant une/des activité(s) entre les matchs ou un repas à mi-journée
- Elle doit être adaptée en fonction du public concerné (Jeunes/Seniors – Hommes/Femmes)

Dans le cas d'une formule Multi-Chances, il est recommandé au club d'accueil organisateur de prendre 8, 12, 16, 24 ou 32 joueurs et de gérer une liste d'attente afin de pouvoir repêcher en cas de désistement de dernière minute.

Formats possibles :

Format	Sets	Point décisif à 40A	Jeu décisif	Nombre max de simples par jour	Temps de repos entre 2 simples
1	3 sets à 6 jeux	Non	6-6	2	Ep. Seniors : 1h30 Ep. Jeunes/Seniors+ : 3h
2	2 sets à 6 jeux 3ème set : super jeu décisif à 10 pts	Non	6-6	2	Ep. Seniors : 1h30 Ep. Jeunes/Seniors+ : 3h
3	2 sets à 4 jeux 3ème set : super jeu décisif à 10 pts	Oui	4-4	3	30 min
5	2 sets à 3 jeux 3ème set : super jeu décisif à 10 pts	Oui	2-2	4	30 min
6	2 sets à 4 jeux 3ème set : super jeu décisif à 10 pts	Oui	3-3	3	30 min
7	2 sets à 5 jeux 3ème set : super jeu décisif à 10 pts	Oui	4-4	2	30 min

Spécificité Format 2 : Étant donné qu'un repos de 1h30 ou 3h00 doit être observé entre deux parties et que le nombre de parties par jour est limité à 2 simples, il sera nécessaire de prévoir au moins 2 jours pour 8-12-16 joueurs et au moins 3 jours pour 24 ou 32 joueurs.

Le nombre de courts minimum requis pour organiser une épreuve en format 2 dépend également du nombre de participants :

- 8 joueurs et moins : 2 courts
- 12 joueurs et moins : 3 courts
- 16 joueurs et moins : 4 courts
- 24 joueurs et moins : 5 courts



Spécificité Format 3 ou 5 ou 6 ou 7 : Étant donné qu'un repos de 30 min doit être observé entre deux parties et que le nombre de parties par jour est limité à 3 ou 4 simples, il est conseillé de se limiter à des poules de 3 ou 4 joueurs.

Balles :

- Les balles vertes d'épreuves en formats 3 ou 5 ou 6 ou 7 peuvent être utilisées au cours de 3 matchs consécutifs maximum.
- Les balles jaunes d'épreuves en formats 3 ou 5 ou 6 ou 7 peuvent être utilisées au cours de 3 matchs consécutifs maximum.
- Les balles jaunes d'épreuves en formats 1 ou 2 peuvent être utilisées au cours de 2 matchs consécutifs maximum. Dans le cas où les balles font plus d'un match en formats 1 ou 2, 4 balles doivent obligatoirement être mises en jeu.

Comité 83

DEFINITION DES COMPETITIONS JEUNES QUE PEUVENT ORGANISER DES CLUBS

- Tournoi **Galaxie U10 Orange**. Les entités doivent dimensionner leur tournoi pour permettre à tous les participants de jouer sur un maximum de match dans la journée ou demi-journée. Les formats recommandés sont les formats 5 ou 6, permettant respectivement de disputer un maximum de 4 matches par jour ou de 3 matches par jour. Les poules de 3 ou 4 joueurs sont recommandés. Un repos de 30 minutes doit être observé entre deux parties.

Libellé	Tournois Galaxie U10 Orange
Format	5 ou 6
Terrain	Orange
Balles	Orange
Qualif. mini JAT	JAT1

- Tournoi **Galaxie U10 Vert**. Les entités doivent dimensionner leur tournoi pour permettre à tous les participants de jouer sur un maximum de match dans la journée ou demi-journée. Les formats recommandés sont les formats 5 ou 6 ou 7, permettant respectivement de disputer un maximum de 4 matches par jour ou de 3 matches par jour ou 2 matches par jour. Les poules de 3 ou 4 joueurs sont recommandés. Un repos de 30 minutes doit être observé entre deux parties.

Libellé	Tournois Galaxie U10 Vert
Format	7 (F6 mini recommandé)
Terrain	Vert
Balles	Vert
Qualif. mini JAT	JAT1

- Tournoi **Jeunes (U12/U14/U16/U18)**. Le club peut choisir d'organiser des épreuves U12 et/ou U14 et/ou U16 et/ou U18.

Libellé	Tournois Jeunes U12 à U18
Format	1 ou 2
Terrain	Jaune
Balles	Jaunes
Qualif. mini JAT	JAT2

- Tournoi **TMC Jeunes Format 1 ou 2**. L'entité peut choisir d'organiser un TMC Jeunes en **Format Jaune**. **Les entités doivent garantir au moins 3 matchs à chaque joueur**. Un repos de 3h00 doit être observé entre deux parties. Le nombre de parties par jour est limité à 2 simples.

Libellé	TMC Jeunes Format 1 ou 2
Format	1 ou 2 (F2 recommandé)
Terrain	Jaune
Balles	Jaunes
Qualif. mini JAT	JAT1

- Tournoi **TMC Jeunes Format Vert**. L'entité peut choisir d'organiser un TMC Jeunes en **Format Vert**. **Les entités doivent garantir au moins 3 matchs à chaque joueur**. Les TMC Vert se jouent avec le Format 7 et la balle Verte. Un repos de 30 minutes doit être observé entre deux parties. Le nombre de parties par jour est limité à 3 simples.

Libellé	TMC Jeunes Format Vert
Format	7
Terrain	Vert
Balles	Vertes
Qualif. mini JAT	JAT1

Comité 83

DEFINITION DES COMPETITIONS SENIORS/SENIORS+ QUE PEUVENT ORGANISER DES CLUBS

- Tournoi **Seniors/Seniors+**. L'entité peut choisir d'organiser un Tournoi Seniors et/ou un Tournoi Seniors+. La catégorie du tournoi sera déterminée par la somme totale des prix distribués.

Deux types de tournois Seniors/Seniors+ sont possibles :

- **Tournoi par poules uniquement**. Tous les joueurs participant au tournoi seront intégrés dans des poules (dans la limite des niveaux de classements préalablement définis).
Les phases de poules pourront se terminer par une phase à élimination directe regroupant uniquement des vainqueurs de poule.
- **Tournoi traditionnel (tableau à élimination directe)**. Des poules sont autorisées conformément aux règlements sportifs FFT mais elles devront rester limitées. Par ailleurs, le droit d'engagement au tournoi sera identique pour tous les joueurs (qu'ils disputent des découpages en poules ou à élimination directe).

Les épreuves se disputent en format 1 ou 2 avec balles jaunes.

Libellé	Tournoi par poules Seniors et/ou Seniors+	Tournoi Seniors et/ou Seniors+
Format	1 ou 2	1 ou 2
Terrain	Jaune	Jaune
Balles	Jaunes	Jaunes
Qualif. mini JAT	JAT1 (si tous les joueurs sont NC/4S) JAT2 (sinon)	JAT2
Doit d'engagement max pour le joueur	24€	Selon catégorie du tournoi (cf. article 69 alinéa 5).

- Tournoi **TMC Seniors/Seniors+ Format 1 ou 2**. L'entité peut choisir d'organiser un TMC Seniors en **Format Jaune**. **Les entités doivent garantir au moins 3 matchs à chaque joueur**. Ces épreuves se disputent en format 2 avec balles jaunes. Un repos de 1h30 doit être observé entre deux parties. Le nombre de parties par jour est limité à 2 simples.

Libellé	TMC Seniors/Seniors+ Format 1 ou 2
Format	1 ou 2 (F2 recommandé)
Terrain	Jaune
Balles	Jaunes
Qualif. mini JAT	JAT1

- Tournoi **TMC Seniors/Seniors+ Format Court**. L'entité peut choisir d'organiser un TMC Seniors en Format Court. **Les entités doivent garantir au moins 3 matchs à chaque joueur**. Deux possibilités au choix s'offrent aux entités :

Libellé	TMC Seniors/Seniors+ Format Court
Format	3 ou 5
Terrain	Jaune
Balles	Jaunes
Qualif. mini JAT	JAT1

Ou

Libellé	TMC Seniors/Seniors+ Format Vert
Format	5 ou 6 ou 7
Terrain	Vert
Balles	Vertes
Qualif. mini JAT	JAT1